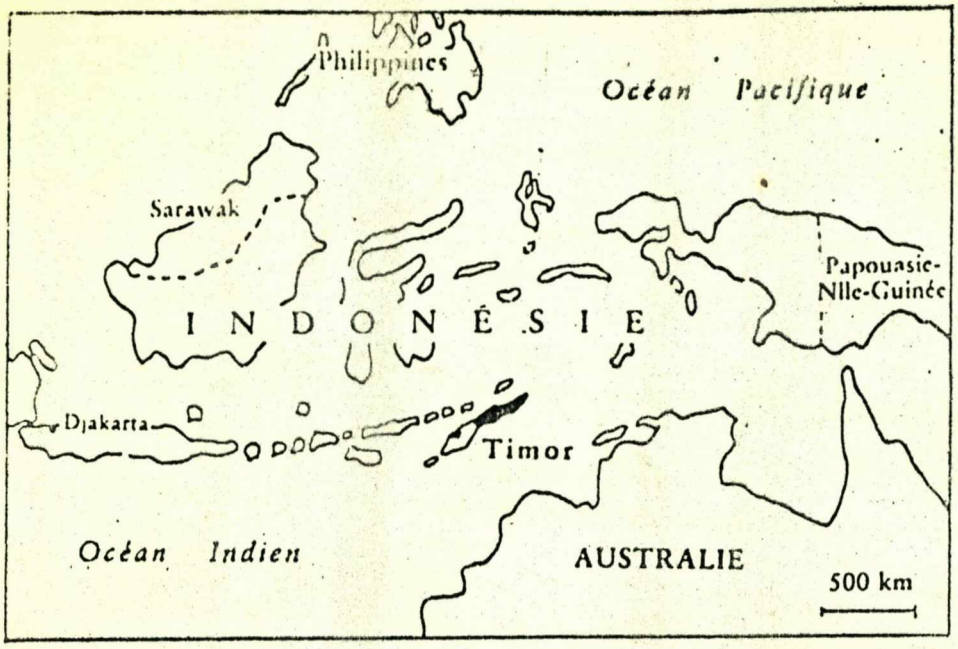
Philippines
Océan Pacifique
Sarawak
INDONÉSIE
Papouasie-
Nlle-Guinée
Djakarta
Timor
Océan Indien
AUSTRALIE
500 km

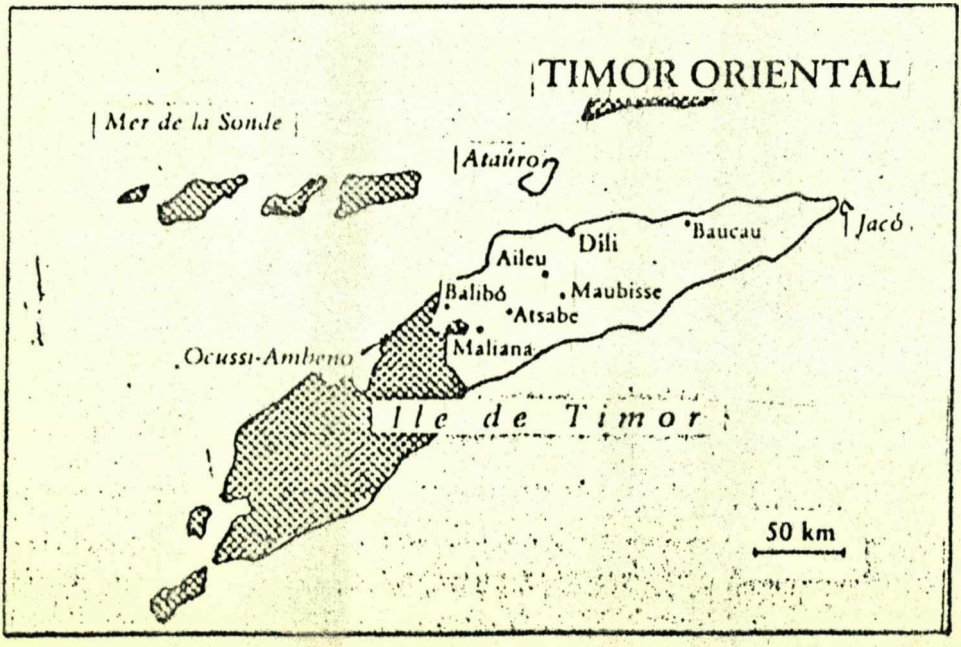
TIMOR ORIENTAL
Mer de la Sonde
Ataúro
Jacó
Baucau
Dili
Aileu
Balibó
Maubisse
Atsabe
Maliana
Ocussi-Ambeno
Ile de Timor
50 km

TL 300
Rep 4057

In " Études - Révue mensuelle

Fondée en 1856 par des pères de la Compagnie de Jésus

JUIN 1981

15, Rue Monsieur - 75.007 - PARIS

Le Timor oriental

Une tragédie passée sous silence

DANS le temps présent, où l'information diffusée par les *media* est tellement surabondante que nul, du moins dans les pays occidentaux et développés, ne saurait en principe rester sourd au bruit des conflits et à l'écho des drames qui se déroulent sur l'étendue de la planète, il est surprenant de constater qu'il peut encore exister, échappant aux projecteurs de l'actualité, des zones d'ombre. Et cela non seulement dans les recoins les plus obscurs des vastes empires chinois ou soviétique, mais même parfois, ici ou là, en des régions que l'on pourrait croire accessibles aux moyens modernes de communication et donc d'information, parce qu'elles sont situées dans des zones appartenant au monde qualifié, parfois trop rapidement, de « libre ».

Or, c'est précisément le cas du Timor oriental, territoire proche de l'Australie — continent anglo-saxon et « blanc » — et envahi par son voisin, l'Indonésie, dont l'actuel régime se veut délibérément orienté vers l'« Occident ».

Il y a une « question du Timor oriental » (1) — pour employer l'expression utilisée par la quatrième commission de l'Assemblée générale des Nations Unies qui l'a examinée depuis sa trentième session, en décembre 1975. Elle renvoie à une situation où sont mis en cause des principes du droit

1. « Le (avec article) Timor oriental » est l'ensemble, formé par deux sections de l'île de Timor (sans article), plus deux petites îles adjacentes, ensemble que les Portugais appellent « Timor-Leste ».

L'organisation de la société timorienne se caractérisait par le maintien, favorisé par les Portugais, de chefs locaux, qualifiés de *régulos* ou petits rois (*liurai* en langue *tetum*). Leurs pouvoirs traditionnels avaient cependant décru depuis le début du siècle, sous l'influence de l'administration de type colonial que Lisbonne avait réussi à renforcer, non sans difficulté, au cours des siècles et qui, dans l'ensemble, reflétaient le peu d'intérêt du Portugal pour la plus lointaine, avec Macao, de ses possessions.

L'HISTOIRE D'UNE COLONIE

Les Portugais abordèrent à Timor aux alentours de 1520, mais ils n'y eurent d'établissement permanent qu'à la fin du XVI[e] siècle, avec un groupe de missionnaires dominicains.

Expulsés par l'expansion, commerciale puis coloniale des Pays-Bas à Java, à Célèbes et aux Moluques, les Portugais se replièrent dans les petites îles de la Sonde. Florès, Solor et Timor devinrent leurs bases, peu assurées d'ailleurs, puisque les Hollandais s'emparèrent en 1651 de la citadelle de Kupang à l'ouest de Timor, ce qui préluda à la conquête par ces derniers de la partie occidentale de l'île, à l'exception de l'enclave d'Ocussi-Ambeno. Jusqu'au XIX[e] siècle, bien que les Portugais se fussent acquis le concours de certains chefs locaux, qu'ils baptisaient et auxquels ils donnaient des noms portugais en leur décernant des titres honorifiques de colonels, la « pacification » du territoire demeura des plus incertaines. De nombreuses guerres durent être menées contre les « rois », *liurai*, ou *dato*, chefs de tribus ou de clans (11). Au demeurant, l'expansion néerlandaise dans l'Insulinde obligea en 1859 le Portugal à signer avec les Pays-Bas un traité par lequel il renonçait à ses « droits » sur les îles de Solor et de Florès et acceptait des rectifications de frontières entre les deux parties de Timor. La délimitation définitive entre les Timors oriental et occidental date de 1914 (12).

Fait à remarquer, c'est la première république portugaise, issue de la révolution de 1910, qui, à la différence de la monarchie, réussit à « pacifier » les colonies portugaises, qu'il s'agisse de la Guinée (Bissau), de l'Angola, du Mozambique ou du Timor oriental. Mais ses intentions, théoriquement libérales, n'allèrent pas loin. En 1926 lui succéda l'*Estado Novo* du D[r] Salazar, qui commença à utiliser le Timor oriental comme lieu de déportation d'opposants poli-

11. Cette histoire est résumée dans l'ouvrage de l'un des dirigeants de l'actuel mouvement de résistance anti-indonésien du Timor oriental, Abilio Araújo, *Timor-Leste. Das guerras independentistas à revolução do Povo Maubere*, Lisbonne, 1977.

12. Peu auparavant, une révolte très violente, la 3[e] guerre de Manufahi, avait secoué le pays. L'ouvrage en trois volumes de Luna de Oliveira, *Timor na história de Portugal*, Lisbonne 1949, est fort instructif sur le déroulement de cette révolte et sur celui de bien d'autres qui la précédèrent. Jaime do Inso, dans *Timor-1912* (Edições Cosmos, Lisbonne, 1939), décrit aussi la 3[e] guerre de Manufahi.

tiques ou d'éloignement de fonctionnaires jugés discutables. Cela ne fit que renforcer la bien mauvaise réputation de la colonie dans l'opinion de la métropole et explique certains comportements portugais, même après 1974.

Après une occupation nippone dramatique qui, de 1942 à 1945, fit environ 40 000 victimes dans la population locale (13), Lisbonne rétablit sa présence, mais la réparation des ruines de la deuxième guerre mondiale fut lente. En 1951, le territoire colonial est qualifié de « province d'outre-mer » et, décision plus importante, la citoyenneté portugaise est accordée en 1953 (14) à tous les originaires du Timor oriental, jusque-là divisés en rares *assimilados* et en *indígenas*. C'est seulement en 1972 que la « province » devient « région autonome de la République portugaise », avec le droit de disposer d'une Assemblée législative élue. Mais ces différentes mesures, théoriquement empreintes d'un relatif libéralisme, ne modifient guère les données locales : surveillance attentive des esprits (avec la *Pide*, police politique), absence de vie politique réelle, fort médiocre développement (encore qu'un effort tardif eût été fait, grâce surtout à l'action de l'Eglise catholique, pour accroître le nombre des écoles primaires) et, surtout, isolement à l'égard du reste du monde. Marcello Caetano, qui succède au Dr Salazar, peut penser que le Timor oriental demeure à l'écart des menaces, internes ou externes.

De fait, aucun danger ne se dessine du côté de l'Indonésie, indépendante depuis 1949. Préoccupé d'acquérir l'ensemble des possessions néerlandaises, dont la Nouvelle-Guinée occidentale, Djakarta affirme à plus d'une reprise son désintérêt à l'égard du Timor oriental (15).

Lorsque l'Angola (en 1961), puis la Guinée-Bissau et le Mozambique deviennent, pour des années, les théâtres de luttes armées contre le régime portugais d'alors, le Timor oriental demeure calme. Toutefois, un groupe de jeunes Timoriens, auxquels sont ouvertes, peu avant 1970, les colonnes d'un journal catholique édité à Dili, *Seara*. (« la moisson »), rassemble le noyau d'une « intelligentzia » (16). Ce foyer de discussion qu'est la rédaction de *Seara* est fermé par la *Pide* le 24 mars 1973. Pendant ce temps, 39 étudiants timoriens étudiaient au Portugal, où ils ne manquaient pas d'être à l'écoute des actions des mouvements de libération anti-portugais en Afrique. Ainsi des Timoriens — dont le plus âgé, Francisco Xavier do Amaral, fils d'un *liurai*, et ex-séminariste à Macau, n'a que 38 ans en 1974 — étaient prêts à former une équipe pouvant s'estimer apte à présider

13. La plupart des Portugais furent internés. Le Japon réussit seulement à s'attirer quelques collaborateurs individuels et, entre autres, Arnaldo dos Reis Araújo.

14. Cette mesure, qui permet à présent aux réfugiés du Timor oriental d'être considérés comme citoyens portugais, ne fut étendue à la Guinée-Bissau, à l'Angola et au Mozambique qu'en 1961.

15. Ainsi le Ministre indonésien des Affaires étrangères déclare, en 1961 : « En ce qui concerne l'île de Timor, nous n'avons pas de réclamations territoriales. » *Rapports officiels de l'Assemblée générale des Nations Unies*, 15e session, partie 1, vol. 2, réunions plénières, 947e réunion.

16. Tous ses collaborateurs joueront un rôle : Xavier do Amaral, écrivant sous le nom de « Ramos Paz », Nicolau Lobato, Manuel Carrascalão, Francisco Borja da Costa, Justino Mota, José Ramos Horta qui avait connu une période d'exil au Mozambique, Mari Alkatiri, un musulman qui avait étudié en Angola.

un jour à la direction de leur pays. Après une période de grands espoirs, ils vont très vite se trouver pris dans une tragédie.

LA RÉVOLUTION PORTUGAISE. CRÉATION DE PARTIS POLITIQUES AU TIMOR ORIENTAL

La Révolution portugaise du 25 avril 1974, qui met fin au « Portugal multi-continental » dont le régime précédent avait maintenu le mythe, est prête à décoloniser ses ex-provinces. Le Mouvement des Forces Armées, moteur de la Révolution, envoie donc rapidement (dès mai 1974) des délégués à Dili, mais le ministre compétent pour la décolonisation, le Dr António de Almeida Santos, n'y arrive qu'en septembre et le nouveau gouverneur, le colonel Mário Lemos Pires, que le 18 novembre.

Toutefois, des partis politiques se forment sans délai. C'est d'abord, le 11 mai 1974, l'*União Democrática Timorense* (UDT), dont les dirigeants, catholiques, fonctionnaires ou propriétaires de domaines (17) sont des gens « établis », favorables à une « fédération » avec le Portugal. Une semaine plus tard, l'*Associação Social Democrática Timor* (ASDT) est fondée (18). Son premier manifeste, en date du 22 mai 1974 (19), réclame le droit à l'indépendance, la participation immédiate d'éléments timoriens à l'administration locale et la fin de la discrimination raciale.

Quatre mois plus tard, l'ASDT change son nom en *Frente Revolucionária de Timor Leste Independente* (FRETILIN), imitant le FRELIMO mozambicain. Le FRETILIN est le produit de deux tendances, l'une plus spécifiquement nationaliste, l'autre plus marquée par un désir de transformation sociale radicale : christianisme progressiste et influences marxisantes s'y combinent, dans un climat d'admiration pour la pensée d'Amilcar Cabral.

En mai 1974, se crée également l'*Associação Popular Democrática Timorense* (APODETI) (20), dont le programme affirmé est l'association du Timor oriental avec l'Indonésie, comme province autonome. Ces trois partis, ou mouvements, sont reconnus par les membres de la commission portugaise de décolonisation qui, en revanche, ignore deux formations : le *Klibar Oan Timor Aswain* (KOTA), d'audience très limitée, formée par quelques *liurai* animistes, et le *Partido Trabalhista*, négligeable.

17. Francisco Xavier Lopes da Cruz et Cesar Augusto da Costa Mousinho, ex-représentants à l'Assemblée législative locale, et les frères João et Mário Viegas Carrascalão, fils d'un déporté portugais.

18. Parmi les fondateurs, se retrouvaient Nicolau dos Reis Lobato, Mari Alkatiri, Ramos Horta et Justino Mota, cependant que Francisco Xavier do Amaral s'associait au parti dont il devait devenir président.

19. Jill Jolliffe, *East Timor, Nationalism and Colonialism*, University of Queensland Press, 1978, p. 63.

20. Dirigé surtout par l'instituteur José Osório Soares, le *liurai* d'Atsabe, Guilherme Maria Gonçalves, et le grand propriétaire Arnaldo dos Reis Araújo, qui avait été condamné pour collaboration avec les Japonais à un emprisonnement qui dura 29 ans.

Au début, l'UDT est le premier à acquérir de l'importance, du moins dans les principales agglomérations. A l'extérieur il fait miroiter l'appel à des investissements étrangers. Mais, manquant d'un programme de développement social et ne sachant pas se faire entendre du peuple des campagnes, il est, dès la fin de l'année 1974, de plus en plus distancé par le FRETILIN, dont les dirigeants lancent dans les zones rurales des programmes d'alphabétisation et d'enseignement des techniques agricoles de base. Outre l'éducation, le FRETILIN met l'accent sur la réforme agraire, les coopératives agricoles et le contrôle du capital étranger. Dès février 1975, un observateur, l'Australien Robin Osburne (21), considère que 60 % de la population lui est favorable, et cette audience allait en s'élargissant.

Le gouverneur portugais essaie, sur instruction de Lisbonne, d'établir un conseil gouvernemental avec la participation des trois partis reconnus. L'APODETI, qui a toujours peu de partisans, refuse, déclarant ne vouloir négocier qu'avec l'Indonésie.

En janvier 1975, devant cette attitude et celle du ministre indonésien des Affaires étrangères — Adam Malik a déclaré le mois précédent qu'il n'y a que deux options pour le Timor oriental : l'union avec l'Indonésie ou la continuation de la présence portugaise (22) —, le FRETILIN, qui continue à gagner du terrain, et l'UDT, qui accepte maintenant l'idée de l'indépendance, décident de former une alliance. C'est alors que l'Indonésie déchaîne une campagne de presse prétendant que des « groupes de gauche » ont pris pratiquement le contrôle du Timor oriental, l'ouvrant à l'influence des grandes puissances communistes et que, au surplus, les officiers du Mouvement des Forces Armées (23), arrivés en novembre 1974 avec le gouverneur Mário Lemos Pires, sont, comme ce dernier, communistes. Ces allégations contre lesquelles s'élèvent fortement les intéressés vont produire leur effet.

En mai 1975, le gouvernement portugais propose aux trois partis, par son représentant spécial, le major Victor Alves, un programme de décolonisation basé sur la reconnaissance de l'indépendance du peuple timorien et l'établissement, en octobre, d'un gouvernement de transition et d'une assemblée élue par les autorités locales qui déciderait du mode d'élection à une assemblée constituante. C'est ainsi qu'il avait procédé dans ses autres ex-possessions. Mais un problème épineux est ici posé par l'existence de trois partis

21. « That 500-year siesta breaks up », *The Australian*, 26 février 1975, cité par Jim Jolliffe, *op. cit.*, p. 90.

22. *Antara Bulletin*, 3 décembre 1974, cité dans les *Comptes rendus officiels de l'Assemblée des Nations Unies*, 13e session, supplément n° 23 (A/10023/rev. 4, chapitre VIII, annexe, section Bi).

23. Deux de ces officiers, les majors Silvério Jonatas et Francisco Mota, de la commission de décolonisation, qui étaient favorables au FRETILIN, étaient particulièrement pris à partie.

dont l'un, l'APODETI, refuse de se joindre aux deux autres lors des premières discussions.

Entre-temps, l'alliance entre l'UDT et le FRETILIN est rompue et, à la reprise des négociations, à Macao, en juin, l'UDT et l'APODETI sont seuls représentés. Le FRETILIN a durci son attitude, affirmant notamment que l'indépendance n'est pas négociable.

Le gouvernement portugais n'en promulgue pas moins, en juillet 1975, une loi sur la formation d'un gouvernement de transition, en vue de l'élection d'une Assemblée populaire en octobre 1976, la souveraineté portugaise sur le territoire devant en principe cesser au plus tard en octobre 1978.

PRÉCIPITATION ET MONTÉE DES PÉRILS

On peut se demander si les dirigeants du FRETILIN, absents à Macao et manifestement impressionnés par l'indépendance reconnue successivement aux pays lusophones d'Afrique, ne font pas alors preuve de précipitation ; ils auraient intérêt à se concilier totalement la faveur, qui leur était plutôt acquise, des représentants portugais à Dili. Mais on peut se demander aussi pourquoi le gouverneur portugais continue à reconnaître l'APODETI, dont les partisans sont très minoritaires.

De leur côté, des dirigeants de l'UDT, depuis la rupture de l'alliance avec le FRETILIN, multiplient les contacts avec les autorités indonésiennes et Francisco Xavier Lopes da Cruz, l'un d'entre eux, va jusqu'à déclarer, en juillet 1975, à Djakarta, que son parti acceptera l'intégration du Timor oriental dans l'Indonésie si tel est le vœu des populations.

Si l'on ajoute que certains des officiers portugais paraissent alors favorables à l'UDT, tandis que d'autres sont pro-FRETILIN et que les initiatives de réformes sociales de ce dernier, ainsi que le vocabulaire révolutionnaire employé par certains de ses membres servent d'arguments pour le qualifier de marxiste, on comprend que les périls ne tardent pas à apparaître. Le 11 août 1975, l'UDT se saisit du chef de la police portugaise, qui résiste d'autant moins qu'il semble bien être de connivence avec une opération permettant de livrer des armes aux meneurs. Les forces locales (officiers et soldats timoriens servant dans l'armée portugaise) abandonnent leurs casernes pour se joindre à l'un ou l'autre des deux camps, UDT et FRETILIN (surtout ce dernier). C'est

la guerre civile. Elle se termine en septembre (24) par le succès du FRETILIN, qui contrôle tout le Timor oriental, à l'exception de l'enclave d'Ocussi-Ambeno et de l'île d'Ataúro, où le gouverneur, le colonel Mário Lemos Pires, s'est retiré le 29 août avec ce qui lui restait de forces militaires et de personnel civil (25).

Vainqueur, le FRETILIN accepte le principe de la création d'un gouvernement provisoire en 1976 et de futures élections. Il y a donc là un élément qui peut permettre une reprise de contacts avec les autorités portugaises. Mais tandis que l'UDT, dont les troupes se sont retirées du côté du Timor occidental, forme avec les obscurs partis KOTA et *Trabalhista* un *movimento anti-comunista*, la mission spéciale dirigée par le ministre portugais António de Almeida Santos, qui se rend à Djakarta et à Canberra pour proposer l'envoi à Timor oriental d'une force internationale avec des contingents portugais, indonésien, malaisien et australien, est mal accueillie aussi bien par le premier ministre australien, M. Gough Whitlam (travailliste), que par le ministre des Affaires étrangères indonésien, M. Adam Malik. L'un et l'autre s'opposent absolument à l'idée que le Portugal puisse confier à un seul des partis timoriens le soin de présider à l'indépendance. Néanmoins, le ministre portugais des Affaires étrangères, le Major Melo Antunes, rencontre à Rome, du 1er au 3 novembre 1975, son collègue indonésien. Leur communiqué conjoint reconnaît que « la responsabilité pour la décolonisation du Timor portugais revient au Portugal qui, en tant qu'autorité légitime dans ce territoire, s'engage à entreprendre tous les efforts en vue de la réalisation rapide et en bon ordre de l'acte d'auto-détermination par le peuple du Timor portugais ».

Les trois mois durant lesquels le FRETILIN assura l'ordre à Dili ont laissé à un observateur tel que l'Australien Jim S. Dunn, ancien consul général dans le Timor portugais, le souvenir de la popularité des dirigeants du « Front » et du sérieux avec lequel ils se sont efforcés d'accomplir leur tâche.

Le maintien d'éléments hostiles au FRETILIN le long de la frontière qui coupe l'île en deux (26), le bombardement par la marine indonésienne de la localité côtière d'Atabae, le 14 novembre 1975, et la menace d'une avance de forces indonésiennes à partir de l'ouest en direction de Dili donnèrent aux dirigeants du FRETILIN l'impression que le gouverneur de l'Indonésie était décidé à envahir le Timor oriental, sans que le Portugal veuille ou puisse les protéger. C'est

24. D'après Jim S. Dunn, « The Timor Affair - From Civil War to Invasion by Indonesia », *Parliament of Australia, Legislative Research Service*, février 1976.

25. Ce départ s'explique parce que le gouvernement portugais ne s'était pas décidé à envoyer des renforts et demeurait dans l'expectative face au conflit surgi entre l'UDT et le FRETILIN.

26. Des accrochages y ont eu lieu en octobre entre les forces du FRETILIN et celles de l'UDT, auxquelles s'étaient joints des éléments du petit parti KOTA, occupant une portion de territoire (districts de Balibó et de Maliana) ; cinq journalistes australiens qui s'étaient rendus dans la région furent tués le 16 octobre 1975, sans que la lumière ait été faite sur cette affaire qui suscita beaucoup d'émotion en Australie.

sans doute cette raison, et aussi l'impatience devant le report des discussions sur l'indépendance — Lisbonne était lié par sa décision de discuter avec les trois partis reconnus —, qui déterminèrent les dirigeants du « Front » à déclarer unilatéralement, le 28 novembre 1975, l'indépendance. Francisco Xavier do Amaral, en raison de sa popularité, fut nommé « président de la République », Nicolau dos Reis Lobato, un enseignant, homme particulièrement énergique et l'âme du « Front », devint « premier ministre », et son frère, Rogério dos Reis Lobato, « ministre de la défense », cependant que le secrétaire général du FRETILIN, José Ramos Horta, était désigné aux fonctions de « ministre des Affaires étrangères ».

La « République démocratique de Timor oriental » (27), qualifiée, dans la déclaration d'indépendance d'« anti-colonialiste » et d'« anti-impérialiste », était née. Les difficultés devaient surgir sans délai, et d'abord celle d'obtenir une reconnaissance internationale : la R.D.T.L. n'était assurée que de celle d'une douzaine de pays (28) et espérait être reconnue par les pays européens du bloc soviétique. Ce fut en vain.

Dans leurs refuges, les dirigeants de l'U.D.T., de l'APODETI, du KOTA et du *Trabalhista* déclarèrent l'intégration du Timor oriental à l'Indonésie.

Le gouvernement portugais n'admit ni l'indépendance de la « République démocratique du Timor oriental », ni la déclaration des partis pro-indonésiens. Un communiqué de la Commission nationale portugaise de décolonisation précisa que le Portugal était toujours puissance administrative. Le gouvernement australien, de son côté, annonça, le 29 novembre 1975, qu'il ne reconnaîtrait pas la déclaration unilatérale d'indépendance du FRETILIN. Quant au gouvernement indonésien, tout en réaffirmant son « respect pour les droits et obligations du Portugal, seule autorité dans le territoire, il déclara sa ' profonde compréhension ' de la déclaration d'intégration des quatre partis qui lui étaient favorables et sa détermination de prendre les mesures nécessaires pour garantir la sûreté du territoire national de l'Indonésie, de défendre la souveraineté de l'Etat et de protéger sa population des menaces extérieures » (29).

Le FRETILIN avait voulu mettre le Portugal, l'Indonésie, l'Australie et la communauté internationale devant le fait

27. República democrática de Timor-Leste (R.D.T.L.).

28. Les nouveaux Etats indépendants lusophones d'Afrique, l'Algérie, la Tanzanie, la Chine, la Corée du Nord, le Vietnam, le Cambodge et Cuba.

29. « Decolonization ». A publication of the United Nations Department of Political Affairs, Trusteeship and Decolonization, n° 7, août 1976, p. 29.

accompli. Il disposait de l'apparente adhésion de la majorité du peuple timorien, certes. Mais son Comité central, dont les membres n'avaient pas tous les mêmes tendances, manquait quelque peu d'expérience politique et d'une appréciation exacte de leur marge de manœuvre, limitée en fait en raison de contingences extérieures.

Dès le 2 décembre 1975, les Australiens résidant au Timor oriental furent invités par leur gouvernement à l'évacuer. L'équipe de la Croix-Rouge internationale sur place depuis la guerre civile du mois d'août précédent se prépara à partir, faute d'obtenir des garanties des partis autres que le FRETILIN (30). Le gouverneur portugais avait déjà quitté Ataúro pour Lisbonne et il ne restait plus dans cette petite île que quelques éléments militaires et deux corvettes qui devaient bientôt abandonner les lieux, ce qui prit l'allure d'une démission devant la menace indonésienne. Mais le gouvernement de Lisbonne a voulu éviter toute occasion d'incident avec des forces étrangères et n'avait pas apprécié le fait que le FRETILIN eût voulu lui forcer la main.

30. La Croix-Rouge internationale n'interviendra plus au Timor oriental avant 1979.

L'AGRESSION INDONÉSIENNE

Le président des Etats-Unis d'Amérique, Gerald Ford, et son secrétaire d'Etat, Henry Kissinger, étaient à Djakarta au début de décembre 1975, en visite auprès du général Suharto. Sans que l'on puisse l'affirmer expressément, il y a tout lieu de croire que les dirigeants américains aient alors donné leur accord à l'intervention indonésienne qui se préparait. Le 5 décembre, le ministre des Affaires étrangères, M. Adam Malik, convoquait les ambassadeurs d'Australie, des Etats-Unis, de Malaisie, de Nouvelle-Zélande, des Philippines, de Singapour, de Thaïlande et de l'Union soviétique pour leur faire part de la « situation grave » survenue au Timor oriental en les prévenant qu'il n'y aurait pas lieu d'être surpris par les prochaines initiatives indonésiennes.

Ainsi, nul n'en ignorait. Pourtant, aucun gouvernement (même celui de Moscou, fait à souligner) ne chercha à empêcher ce qu'il faut bien appeler une invasion armée.

Le 7 décembre 1975, des forces indonésiennes débarquèrent à Dili et à Baucau (la seconde ville en importance de l'île où se trouvait le seul aérodrome international) et des troupes franchirent la frontière avec le Timor occidental.

M. Adam Malik prétendit alors, contre toute évidence, que son gouvernement n'avait rien à voir dans l'affaire et que les troupes indonésiennes qui y participaient n'étaient

que des « volontaires » combattant à la demande des partis timoriens favorables à l'intégration. Le Portugal rompit ses relations diplomatiques avec l'Indonésie, condamna l'agression indonésienne et en appela au Conseil de Sécurité. C'était la meilleure attitude possible, l'Assemblée générale des Nations Unies tenant alors ses assises. Deux motions y furent présentées le 11 décembre 1975 : l'une, patronnée par l'Inde, n'émettait aucun blâme contre quiconque (Delhi n'oubliait pas ce qu'avait eu de comparable son invasion de Goa en 1961 !) ; l'autre, celle de l'Algérie, rappelait le droit du peuple du Timor oriental à l'autodétermination, à la liberté et à l'indépendance, invitait la puissance administrative à continuer ses efforts en vue de trouver une solution pacifique, grâce à des négociations avec tous les partis politiques des territoires, déplorait fortement l'intervention militaire indonésienne, invitait l'Indonésie à cesser de violer l'intégrité territoriale du Timor portugais et à retirer ses forces sans délai. La motion algérienne fut adoptée par 69 votes (31) contre 11 et 38 abstentions (dont celle de la France). D'un tel vote, qui comportait une condamnation manifeste, l'Indonésie n'eut cure, non plus que de la résolution n°384 du Conseil de sécurité en date du 22 décembre 1975 qui invitait l'Indonésie à retirer ses forces sans délai et qui fut adoptée à l'unanimité (32).

L'attaque indonésienne sur Dili s'accompagna d'excès de toutes sortes, pillages, meurtres de civils (notamment de Chinois), ainsi que d'exécutions sommaires (33). Sans aide extérieure efficace et ne disposant que des armes laissées par les Portugais, les combattants du FRETILIN durent se replier dans l'intérieur, cependant que les Indonésiens formaient à Dili un « gouvernement provisoire du Timor oriental » à la tête duquel était mis le chef du parti APODETI, Arnaldo dos Reis Araújo, l'ex-collaborateur, condamné comme tel par les Portugais, des Japonais pendant la seconde guerre mondiale. Ce « gouvernement » manquait de personnel, ne disposant que de quelques membres du susdit parti. A la fin de décembre 1975, il n'y avait pas moins de 15 000 à 20 000 militaires indonésiens débarqués dans les zones côtières. Chassé le 29 décembre d'Aileu, le « gouvernement de la République démocratique du Timor oriental » se réfugia à Ainaro, dans la chaîne de montagne qui fut jadis le centre de la résistance à la colonisation portugaise.

31. Y compris l'Australie, parce que ce pays était à l'avant-veille d'élections générales et que la cause du Timor oriental était appuyée par une partie des membres du « Labor Party » auquel avait succédé au pouvoir, en novembre 1975, le Liberal-National Country Party de M. Malcolm Fraser.

32. Rapports officiels du Conseil de sécurité, 12e année, réunions 1863-1869.

33. Jill Jolliffe, « East Timor », *op. cit.*, p. 5-6 et 270-271. En furent victimes cinq membres du Comité central du FRETILIN, dont Francisco Borja da Costa, Rosa Muki Bonaparte (revenue de Lisbonne en 1975, où elle était étudiante) et Fernando Carmo. Sur les massacres de Chinois, voir James M. Markham, « Refugees from East Timor report famine situation », *The New York Times*, 29 janvier 1980.

Le 13 décembre 1975, l'Assemblée [illegible] accepter l'intégration à l'Indonésie, et il en fut de même, le 29 décembre, pour l'île d'Ataúro abandonnée par les Portugais. A la suite de la résolution n° 384 (1975) du Conseil de sécurité, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies désigna M. Vittorio Winspeare Guicciardi, diplomate italien alors directeur général du bureau des Nations Unies à Genève, comme son représentant spécial chargé d'examiner la situation au Timor oriental (34). La mission de M. Guicciardi l'amena le 13 janvier à Dili, où il rencontra les membres du « gouvernement provisoire » d'Arnaldo dos Reis Araújo, mais il ne put visiter que quelques zones occupées par les Indonésiens et ne réussit pas à atteindre celles que contrôlait le FRETILIN. De Darwin, en Australie, où il se rendit, il fut informé par les dirigeants du FRETILIN qu'il était impossible d'assurer sa sécurité s'il atterrissait dans des localités de la région méridionale, parce que les terrains d'aviation y étaient bombardés par les Indonésiens. Il se décida alors à retourner à New York. Son échec illustre l'inefficacité du pouvoir du Secrétaire général des Nations Unies face à une obstruction, enrobée de phraséologie, telle que celle de l'Indonésie. Le rapport de M. Waldheim sur la mission de son représentant spécial fut, en avril 1976, présenté devant le Conseil de sécurité qui, après examen et discussion, adopta par 12 voix pour, aucune voix contre et deux abstentions (Etats-Unis d'Amérique et Japon) une seconde résolution (35) élaborée par la Guyane et la Tanzanie et réaffirmant les termes de la précédente.

34. « Decolonization », document cité, p. 61.

35. Résolution 389 (1976).

La persistance de l'Indonésie à ignorer deux résolutions successives du Conseil de sécurité doit être soulignée. Djakarta affirma que les « volontaires » indonésiens ne pourraient être retirés qu'à la demande du « gouvernement provisoire ». Or ce dernier déclara qu'il n'hésiterait pas à poursuivre dans sa voie, quelles qu'en soient les conséquences, cependant que M. Adam Malik assurait « accepter la résolution, tout en n'étant pas d'accord avec ce qui concernait les forces indonésiennes, puisqu'il s'agissait de volontaires » et que, au surplus, l'intégration du Timor oriental dans l'Indonésie aurait lieu en août 1976 (36).

36. *Le Monde*, 25-26 avril 1976.

A la mi-mai 1976, le « gouvernement provisoire » décida de procéder à l'intégration du Timor oriental à l'Indonésie sans plus attendre. Le 31 mai, à Dili, en présence de journalistes étrangers acceptés pour la première fois depuis l'invasion armée indonésienne et de représentants de sept ambassades installées à Djakarta (37), eut lieu la réunion d'une

37. Dont celles de l'Inde, de la Thaïlande, de la Malaisie et de la Nouvelle-Zélande, celles de l'Australie et du Japon ayant refusé d'envoyer un de leurs membres.

« assemblée populaire » de 28 personnes « nommées par consentement » (38), présidée par Guilherme Maria Gonçalves (le *liurai* d'Atsabe, dirigeant de l'APODETI). Au bout d'une heure et demie de discours en portugais, ce « président d'assemblée » déclara que celle-ci décidait de demander à l'Indonésie d'intégrer immédiatement le Timor oriental. Le parlement indonésien vota le 17 juillet 1976 une loi acceptant cette intégration et faisant du Timor oriental la 27e province de l'Indonésie, à laquelle était donné le nom de Loro Sae.

38. Pierre Castel, « Timor ignoré », dans *Croissance des jeunes Nations*, juillet-août 1978, p. 14, et Jim Jolliffe, *op. cit.*, p. 289.

Toute cette procédure n'était qu'une comédie. Le ministre des Affaires étrangères australien, M. Andrew Peacock, déclara que son gouvernement (qui pourtant a toujours ménagé l'Indonésie) ne pourrait reconnaître cette « intégration ».

Si la désinvolture indonésienne évoque celle de certains régimes d'il y a quarante ans en Europe, on remarquera par contre le souci de correction légaliste que révèle le texte de la Constitution de la République portugaise promulguée le 2 avril 1976. En effet, aux termes de l'article 307 de celle-ci, « le Portugal continue à assumer les responsabilités qui lui incombent, conformément au droit international, de promouvoir et garantir le droit à l'indépendance de Timor » et « il appartient au Président de la République, assisté par le Conseil de la Révolution, et au Gouvernement de prendre toutes les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs mentionnés au paragraphe précédent ».

Quant à l'Assemblée générale des Nations Unies, après avoir rejeté, le 17 novembre 1976, par 61 voix contre 18 l'« intégration », elle a invité à nouveau, le 1er décembre 1977, l'Indonésie à se retirer du Timor oriental (par 68 voix contre 20), puis réaffirmé, en décembre 1978, novembre 1979 et décembre 1980, le droit du Timor oriental à l'autodétermination. Il est regrettable que la France se soit alors abstenue de voter. L'explication de cette abstention, en 1979, est surprenante : « Il semble que, pas plus que l'an passé, on n'ait tenu compte, dans la résolution dont la Commission est saisie, des réalités de la situation qui règne au Timor oriental. En mentionnant le droit à l'autodétermination, on préjuge du sens dans lequel ce droit s'exerce. C'est seulement parce que ce projet de résolution fait mention des aspects humanitaires du problème que la France se

bornera à s'abstenir lors du vote » (39). Il est vrai que, lors de sa visite de quatre jours à Djakarta en septembre 1978, M. Louis de Guiringaud, ministre des Affaires étrangères, interrogé sur l'annexion de fait du Timor oriental à l'Indonésie, déclarait que « si cette question était à nouveau inscrite à l'ordre du jour de la prochaine assemblée des Nations Unies, la France ne mettrait pas l'Indonésie dans l'embarras, de quelque façon que ce soit » (40).

Même en tenant compte des attraits que présente l'Indonésie pour les investissements français, on ne peut s'empêcher de déplorer que la France ait perdu l'occasion d'élever sa voix, conformément à ses traditions humanitaires et juridiques, pour défendre contre une invasion armée un peuple qui a été durant des années soumis à d'amères épreuves, y compris, malgré le rappel régulier des plus hautes instances internationales, celle de l'oubli.

39. Intervention faite en novembre 1979 par M. Jean Brocheanin, représentant français, devant la quatrième commission (document de la 34e session de l'Assemblée générale des Nations Unies, A/C - 4/34/SR. 23, p. 23, cité d'après *Timor Information*, n° 13 bis, mars-avril 1980, p. 7).

40. *Le Monde*, 14 septembre 1978.

L'OUBLI ET LA FAIM

Durant trois années (1976-1979), le monde extérieur ignora presque totalement ce qui s'est passé au Timor oriental. Fait stupéfiant, la Croix-Rouge internationale ne put se rendre sur place ; ni elle, ni d'autres organisations caritatives n'obtinrent de Djakarta l'accès à un territoire éprouvé par la guerre. Il ne fut qu'exceptionnellement possible à des Timoriens de quitter le pays, alors que, avec leur nationalité portugaise, ils auraient dû être libres de le faire (41). En juillet 1976, 113 Timoriens orientaux et 23 soldats portugais détenus dans le Timor occidental purent partir, ainsi que 1 392 autres Timoriens laissés libres (sur 5 000 qui le désiraient), à la suite d'une intervention de l'ambassadeur des Pays-Bas chargé des intérêts portugais à Djakarta (42).

Il semble que, en 1976, la zone conquise par les Indonésiens soit demeurée limitée et que, entre juillet et octobre de cette année, le FRETILIN ait regagné du terrain. Les premières troupes javanaises envoyées par Djakarta dans les débuts des opérations étaient peu aguerries et peu combatives. Il est à noter qu'aucune aide soviétique, ou chinoise, ne paraît avoir été envoyée au FRETILIN. Après de nouvelles offensives en novembre 1976 et mai 1977, les Indonésiens, malgré l'engagement de 30 000 hommes, durent constater leur peu de succès.

Durant l'été 1977, une opposition se manifesta entre Nicolau dos Reis Lobato, « premier ministre », et Francisco Xavier do Amaral, « président » de la RDTL. Ce dernier,

41. Et ajoutons qu'ils furent ruinés, car le gouvernement indonésien refusa de reconnaître la convertibilité de l'escudo timorien. Cf. Henry Kamm, « Timor's legacy : useless currency, stranded people », *The New York Times*, 30 janvier 1980.

42. Ils ont été accueillis dans des camps à Lisbonne. Jill Jolliffe et Pat Walsh, « Timorese Refugees in Portugal », A.C.F.O.A. Development dossier 1, Canberra, p. 32 ; et Guy Chouly, « Au Portugal avec les réfugiés du Timor oriental », *La Défense*, n° 652, juin 1980, p. 12. Plus tard, des Chinois purent aussi partir au Portugal, et il y a quelque 3 000 réfugiés timoriens en Australie arrivés avant 1976. Les ethnologues français Henri Campagnolo et Maria Olimpia Lameiras-Campagnolo ont effectué des missions auprès de ces réfugiés en Australie et au Portugal.

accusé de haute trahison, fut arrêté le 7 septembre 1977. En fait, on lui reprocha d'avoir eu l'intention de mettre fin à une lutte difficile. Nicolau dos Reis Lobato, partisan de la ligne « dure », prit la direction du FRETILIN et, en octobre 1977, le Comité central fut réorganisé (43). La tendance dure, donc, celle de la « révolution maubere » (44), l'emporta.

On manque d'informations sur la manière dont le nouveau « gouvernement » de la RDTL, dont plusieurs membres sont en fait basés à Lisbonne ou à Maputo, a réellement fonctionné à partir de 1978, l'année d'un tournant. Après avoir laissé entendre, en effet, en mai 1978, qu'ils étaient prêts à des pourparlers de paix, les Indonésiens engagèrent une quatrième offensive avec, semble-t-il, 15 000 hommes, détruisant les récoltes dans les régions montagneuses pour débusquer les résistants et les obliger à descendre vers les côtes.

Lors d'un passage à Paris en octobre 1978, Mari Alkatiri, « ministre des Affaires étrangères » de la RDTL, reconnut que le FRETILIN avait dû disperser ses forces et affirma que des officiers américains avaient participé aux opérations indonésiennes. Il est certain que la résistance, après deux ans et demi de lutte, a été fort affaiblie. Francisco Xavier do Amaral, qui avait été jugé et condamné, passa, dans des conditions mal définies, en zone contrôlée par les Indonésiens le 30 août 1978. Plus tard, Alarico Fernandes, ministre de l'Information, fut capturé — ou fit défection. Surtout le FRETILIN reçut un coup très sérieux par la mort de Nicolau dos Reis Lobato, tué au combat le 31 décembre 1978 (45). Par ailleurs, Djakarta, remaniant l'administration de la « province » conquise par la force, remplaça Arnaldo dos Reis Araújo par Guilherme Maria Gonçalves, et lui aurait alors adjoint, comme « vice-gouverneur » de gouvernement provincial, Xavier do Amaral, ainsi « rallié » (46). Mais en tout cas, en 1980, c'est Francisco Xavier Lopes da Cruz, l'ex-dirigeant de l'UDT, qui était « vice-gouverneur » de ce « gouvernement provincial » nécessairement collaborateur.

Dans le courant de l'année 1979, l'activité des combattants du FRETILIN s'est restreinte à quelques zones où, suivant des estimations actuelles, ils ne seraient que 300 à 600 (47).

Mais le spectre de la faim s'est levé sur le Timor oriental et il aura fallu son apparition pour que le regard du monde se

43. Avec pour président Nicolau dos Reis Lobato, vice-président António Duarte Carvarino (Mau Lear), l'un des théoriciens du FRETILIN, et pour commissaire politique Vicente Reis Sa'he.

44. « Maubere », au féminin « Bibere », termes de la langue tetum adoptés par le FRETILIN pour désigner l'homme ou la femme du peuple du Timor oriental.

45. Depuis, on sait que, en mars 1979, les principaux dirigeants qui poursuivaient la guérilla étaient António Duarte Carvarino, dit Mau Lear, Vicente dos Reis Sa'he et Hamis Basarewa, dit Hara. Ils avaient reçu tous trois leur formation au Portugal, respectivement celle de juriste, d'agronome et d'ingénieur. Voir *Timor Information*, n° 9, mars 1979, p. 8.

46. D'après *East Timor News*, n° 55, 31 mai 1979.

47. Depuis décembre 1978, la « radio maubere » de FRETILIN n'a d'ailleurs plus de contact avec l'extérieur et cesse d'émettre.

dirige quelque peu vers ce malheureux territoire. Chassés des régions où ils s'étaient réfugiés, des Timoriens en grand nombre, dépourvus de ressources et de médicaments, avaient reflué en 1978 de l'intérieur du pays vers la zone côtière nord, où les Indonésiens les rassemblaient dans au moins 13 des camps ou « villages stratégiques ». Des ambassadeurs étrangers qui avaient été invités à Dili, en septembre 1978, furent choqués par la misère (48) qu'ils constatèrent ; ils firent des rapports relatant que plus de 100 000 « réfugiés intérieurs » étaient dans un complet dénuement. Djakarta refusa d'abord les offres d'aide étrangère. C'est seulement en janvier 1979 que M. Adam Malik, alors vice-président de l'Indonésie, assura l'évêque Edwin Broderick, directeur exécutif de l'*American Catholic Relief Service*, que son organisation pouvait prévoir un programme d'aide (49).

Des lenteurs administratives retardèrent jusqu'à mai 1979 l'élaboration du programme ; les premiers secours n'arrivèrent qu'en septembre (50). Par leur négligence peut-être voulue, les autorités indonésiennes avaient repoussé d'une année la venue d'une aide à un peuple auquel leur invasion avait apporté de terribles souffrances. De septembre 1979 à la fin de 1980, la Croix-Rouge internationale, enfin autorisée à revenir sur place (51), et l'*American Catholic Relief Service* (ACRS) purent envoyer des secours, puis l'Indonésie leur ordonna de cesser leurs opérations, sous prétexte que le ravitaillement de la population était maintenant assuré. D'autres offres d'assistance extérieure furent refusées (52).

Le spectacle des effets de la famine qu'avait subie les Timoriens en 1978-1979 était apparu effrayant au directeur du programme de l'ACRS, pour lequel le degré de malnutrition des victimes de la faim qu'il avait rencontrées au Timor oriental était pire que ce qu'il avait vu en quatorze années d'expérience dans les pays éprouvés (53). Non seulement les organisations humanitaires n'ont pu travailler au Timor oriental que d'une manière limitée, mais, selon certaines informations, les militaires indonésiens qui y font la loi conservaient, pour la vendre à leur profit, une partie de l'aide destinée à la population (54).

QUE FAIRE ?

La situation du Timor oriental est celle d'un pays « dont le corps et l'esprit ont été brisés » (55) ; le peuple timorien oriental ne peut plus compter que sur une large assistance internationale, et d'abord sur l'attention du monde exté-

48. « East Timor, H[illegible]aust on the sly » (Inter[illegible]onal Congress East Timor, Amsterdam, 27-28 septembre 1980), p. 19.

49. Henry Kamm, East Timor, *The New York Magazine*, 15 février 1981, p. 62.

50. La situation, telle qu'elle se présentait au cours de l'été 1979 et qu'elle pouvait être connue grâce à l'Eglise catholique timorienne, a donné lieu à un document rédigé par N. Bill Armstrong (membre de l'*Australian Council for overseas Aid*), traduit dans *Timor Informations* n° 11, octobre-novembre 1979, p. 12-15. Ce dernier reconnaissait qu'il était « difficile d'avoir des renseignements précis, car ceux qui osent parler ouvertement de la situation actuelle s'exposent à des représailles, qu'ils soient timoriens ou indonésiens ».

51. Encore lui fallait-il agir par l'intermédiaire de la Croix-Rouge indonésienne, qui est sous le contrôle de l'armée et n'a pas été capable de mener à bien un programme efficace. Fin 1979, le gouvernement américain avait donné 1 800 000 dollars pour ce programme de la Croix-Rouge et 6 900 000 dollars pour celui de l'*American Catholic Relief* (qui a sollicité 5 millions de dollars de plus pour les trois années à venir).

52. Ainsi celle d'« Action internationale contre la faim », dont le siège est à Paris, 13 rue d'Uzès, 75002. L'article, à ce sujet, de M. Guy Sorman, « Les damnés de la terre. Sauvons Timor » (*Le Matin*, 4 mars 1980), indique d'autres cas de refus d'aide humanitaire.

53. Daniel Southerland, « East Timor : plight worse than Cambodia ? », *The Christian Science Monitor*, 6 décembre 1979.

54. Jimmy Burns, « Is Timor aid being stolen ? », *The Christian Science Monitor*, janvier 1981.

55. Henry Kamm, « East Timor », *The New York Magazine*, 15 février 1981, p. 60.

rieur, qui devrait avant tout prendre conscience de la manière particulièrement choquante avec laquelle le gouvernement de Djakarta, faisant fi des principes les mieux établis du droit international, est intervenu en conquérant.

Au regard des Nations Unies, le statut juridique du Timor oriental demeure celui d'un « territoire dépendant » d'un pays européen, le Portugal, qui s'est, aux termes mêmes de sa Constitution, engagé à lui assurer son indépendance. Si la libre discussion des conditions de cette indépendance entre les partis politiques timoriens et Lisbonne n'a pu avoir lieu, ce fut à cause de l'agression indonésienne. Djakarta, en l'occurrence, a agi dans un style qui évoque fâcheusement l'action de Hitler à l'encontre de l'Autriche en 1938 et celle de Staline dans les pays baltes en 1939-1940. Dans tous ces cas, l'existence de minorités, favorables soit à l'union de l'Autriche au Troisième Reich, soit à la prise de pouvoir par les infimes partis communistes d'Estonie, de Lettonie et de Lithuanie, servit de prétexte à des menaces, puis à l'intervention et à la mise au pas, après suppression des indépendances tant autrichienne que baltes. Djakarta a même été plus loin que Moscou, puisqu'il a fait du Timor oriental, après adhésion forcée de moins d'une trentaine de « représentants du peuple » choisis d'avance, une « province », tandis que le maître de l'U.R.S.S. consentait à donner aux pays baltes le statut de « républiques socialistes soviétiques » avec le droit de conserver officiellement leurs langues respectives, tandis qu'au Timor oriental la langue officielle de l'Indonésie, le *bahasa Indonesia*, est devenue d'usage obligatoire et enseignée de force dans les écoles.

Au Timor oriental, le « pouvoir de fait » du FRETILIN, qui avait la large audience de la population, n'avait évidemment pas demandé à l'Indonésie, en 1975, d'envoyer ses prétendus « volontaires », alors que l'entrée des forces soviétiques en Afghanistan, le 27 décembre 1979, avait une base juridique : la clause du traité d'« assistance mutuelle » soviéto-afghan, qui prévoyait ce genre d'opération (56) et avait été signé par le gouvernement, internationalement reconnu, de Caboul. Et l'intervention turque à Chypre, en 1974, se basait aussi sur un traité prévoyant une telle initiative de la part des trois puissances garantes de la République de Chypre : Grande-Bretagne, Grèce et Turquie.

56. Pierre Gentelle, « Du non-développement au sous-développement », dans *Les Temps modernes*, juillet-août 1980, nº 408-409, « Afghanistan », p. 296.

Notons, d'autre part, que si, en quatre circonstances, le sacro-saint principe du respect des frontières issues de l'ère coloniale n'a pas été observé, aux Comores (Mayotte), au Cameroun ex-britannique, dans les Somalies ex-italienne et britannique fusionnées, et au Sahara ex-espagnol, ce fut, dans les deux premiers cas, à la suite de la consultation des populations, dans le troisième, selon leur vœu unanime (car le peuple des deux Somalies est le même) et, dans le quatrième, parce que la puissance administrante, l'Espagne, décida de laisser l'administration des territoires en cause au Maroc et à la Mauritanie.

Ainsi, mis à part le cas, qui peut se discuter, de l'intervention vietnamienne au Cambodge, on ne trouve point, depuis l'époque de la seconde guerre mondiale, d'exemple plus éclatant de mépris du droit international que l'invasion indonésienne au Timor oriental, suivie d'une « intégration » bâclée.

Sans doute, en dehors de l'enceinte des Nations Unies et du Conseil de sécurité, des voix se sont-elles élevées pour protester. C'est ainsi que certains Américains ou Britanniques, entre autres le professeur Noam Chomsky (57) et des membres démocrates du Congrès des Etats-Unis (58), ont pris fait et cause pour le peuple timorien oriental, allant jusqu'à parler de « génocide » (59). Et quelque intérêt pour le Timor oriental s'est manifesté au Portugal, où se tint, en mai 1979, un séminaire international sur le sujet (60).

La France, pays traditionnellement attaché à la notion de droit, ne saurait se désintéresser de la situation, si anormale, du Timor oriental. Elle ne saurait non plus oublier qu'il s'agit d'un territoire en large proportion chrétien et où le clergé catholique (61), depuis que l'élite intellectuelle laïque timorienne, qui avait commencé tardivement à se former (62), a été décimée, représente un des éléments conscients d'un pays qui ne tient certes pas à être immergé dans l'Islam indonésien.

Que faire ? Au mieux, obtenir le départ des forces armées indonésiennes, conformément aux résolutions du Conseil de Sécurité, et procéder, sous le contrôle de représentants des Nations Unies, à une consultation des populations locales, qui pourraient alors, en toute liberté, décider de leur avenir : indépendance (et le Timor oriental ne serait pas l'un des plus petits Etats du globe) ou, éventuellement, association à l'Indonésie, voire à l'Australie, mais par choix délibéré. Encore pour cela, et pour qu'une assistance humanitaire d'abord, technique ensuite, soit apportée à ce pays vic-

57. Entretien de Noam Chomsky dans *Le Matin*, 4 décembre 1978.

58. Daniel Southerland, « U.S. role in plight of Timor, an issue that won't go away », *U.S. Christian Monitor*, 6 mars 1980.

59. Voir aussi l'ouvrage très détaillé d'Arnold Kohen et John Taylor, *An act of genocide, East Timor's invasion*, A. Tapol (UK) publication, 1979.

60. Voir la déclaration faite lors de ce séminaire par Adelino Gomes, de la radiodiffusion portugaise (texte traduit dans *Timor Information*, n° 11, octobre-novembre 1979, p. 2-7).

61. Réduit en 1979 à 29 prêtres, dont 15 étrangers (*Timor Information*, n° 10, juin 1979, donne ces chiffres d'après des indications fournies par un prêtre catholique ayant réussi à quitter le Timor oriental, après avoir été témoin de malheurs d'une population très éprouvée; c'est ainsi que, d'après la même source, la moitié de celle de la ville de Maubisse, qui comptait près de 10 000 habitants en 1976, avait disparu trois ans plus tard).

62. Cette élite était, de par sa formation, attirée vers la francophonie. En effet, en raison de la place obligatoire que tenait l'enseignement du français dans les écoles portugaises, les Timoriens cultivés, ainsi que les dirigeants du FRETILIN, avaient acquis une bonne connaissance de notre langue.

time et laissé trop longtemps dans les oubliettes de l'histoire, faudrait-il voir en face cette réalité : les Etats qui furent, comme le nôtre, impérialistes n'ont aucun avantage à faire des émules. Or, c'est bien ce qui s'est produit avec l'actuel régime indonésien, qui s'est montré, dans le cas du Timor oriental, un trop bon adepte des méthodes d'une époque que l'on aurait espérée révolue. Certes, le « colonialisme intérieur », dont il y a bien des exemples, demeure. Mais encore vaut-il mieux qu'il ne déborde pas à l'extérieur.

HUGUES-JEAN DE DIANOUX

NOTE COMPLÉMENTAIRE

Au Portugal, la prise de conscience du sort pénible des réfugiés timoriens a contribué à une certaine reprise d'intérêt pour la question du Timor oriental et le président de la République, le général Eanes, a formé en 1979 un groupe de travail pour l'étudier. En septembre 1980, le Conseil des ministres portugais annonça un ensemble de mesures en faveur de ces réfugiés (il s'agissait aussi de faciliter le regroupement des familles). Signalons enfin que, à côté du FRETILIN, un nouveau mouvement politique minoritaire, le MNLITD (Movimiento Nacional para a Libertação e Independência de Timor-Dili), a été créé par d'anciens membres de l'UDT réfugiés à Lisbonne.

Faute de pouvoir sortir de l'impasse politique, l'accent est mis par Lisbonne sur l'aspect humanitaire du problème, mais les résultats pratiques demeurent à ce jour limités, malgré l'envoi en mission à Djakarta d'un officier supérieur, les Indonésiens exigeant que la situation de fait soit reconnue avant toute action d'ordre humanitaire.

De son côté, la C.E.E. a accordé au Portugal des subsides pour aider les réfugiés timoriens. Quant à l'Assemblée générale des Nations Unies, elle a encore voté, lors de sa dernière session (la 35e, fin 1980), une résolution sur le Timor oriental qui va dans le même sens que les précédentes. Mais celle-ci n'a eu que 58 voix pour elle (35 contre et 39 abstentions, dont la France), au lieu de 63 en 1979. L'intérêt de l'aréopage international pour le soutien des droits des Timoriens diminue. Le relais est pris par des organisations telles qu'*Amnesty International*, qui fait campagne pour protester contre les conditions dans lesquelles sont détenus des prisonniers politiques (essentiellement d'anciens membres du FRETILIN) au Timor oriental, cependant que le « Tribunal du peuple » — qui fait suite au « Tribunal Russell II » et qui vient de condamner l'intervention soviétique en Afghanistan — doit tenir à Lisbonne, en juin 1981, une session consacrée à l'examen de la question du Timor oriental.